

Compte-rendu

Réunion de Conseil Municipal

Lundi 4 Janvier 2016 à 19h00

PRÉSENTS : MORAZIN R - LERAY M. - CHAUDAGNE M. LEBRET L. - KERGOURLAY J.P. - PERON V. :- POULY A - DUREY N - LETOURNEL C -LEMOINE P - AUDRAN L - HIGNET M. -LARCHER E.

Absents excusés : COUDRAIS R – CORVOISIER J-Y

Mme PERON Virginie a été élue secrétaire.

I Installation classée pour la protection de l'environnement : avis du Conseil Municipal au sujet de la demande présentée par Monsieur le gérant du GAEC DES PORCS SAINS en vue d'obtenir l'autorisation d'agrandir un élevage porcin situé au lieu-dit « La Fourberie » sur le territoire de la Commune de GUIGNEN.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 23 Octobre 2015 de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine relatif au projet d'installation classée pour la protection de l'environnement dans le cadre d'une demande présentée par Monsieur le gérant du GAEC DES PORCS SAINS en vue d'obtenir l'autorisation d'agrandir un élevage porcin situé au lieu-dit « La Fourberie » sur le territoire de la Commune de GUIGNEN.

Le dossier prévoit la création du GAEC DES PORCS SAINS qui reprend le droit à produire du GAEC de LA FOURBERIE.

L'élevage comprendra après projet :

- 275 reproducteurs
- 1350 places de post sevrage
- 2394 places de charcutiers
- 30 places de cochettes

Soit 3519 animaux équivalents avec construction d'une maternité, des engraissements, des locaux annexes, d'une fosse à lisier, de silo tour et cellules céréales.

L'élevage a bénéficié d'une autorisation d'exploitation en date du 8/03/1993 modifiée en 2002, pour 134 reproducteurs, 480 places de post-sevrage et 704 places de charcutiers, soit 1202 animaux équivalents.

Une partie des déjections sera épandue sur les terres en propre du GAEC DES PORCS SAINS soit 81,9 Ha de surface agricole utile (SAU) et fait appel à 4 prêteurs de terre :

- GAEC de « La Fourberie » en GUIGNEN.
- GAEC BOUGEARD « Les Réhalières » en GUIGNEN.
- Mr SALMON Philippe « La Diotais » en BOVEL.
- Mr ETIENNE Mickaël « La Devinais » en MAURE DE BRETAGNE.

Les parcelles du plan d'épandage sont situées sur les Communes de GUIGNEN, LA CHAPELLE-BOUEXIC, BOVEL, BAULON, MAURE DE BRETAGNE et MERNEL.

Les Communes de GUIGNEN, LIEURON, LA CHAPELLE-BOUEXIC, MAURE DE BRETAGNE et MERNEL sont situées dans un rayon de 3 kms autour de l'élevage.

Mr LERAY Michel -1^{er} Adjoint – présente ce dossier au Conseil Municipal et apporte des précisions dans les domaines suivants :

- plan technique
- contexte économique
- plan d'épandage.

Monsieur le Maire spécifie qu'à la demande de Monsieur le Préfet et conformément à l'article R 512-20 du code de l'environnement il lui appartient de consulter le Conseil Municipal et de l'inviter à donner son avis sur la demande désignée ci-dessus. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se

prononcer au sujet de ce dossier avec deux réserves :

- pas de plan d'épandage sur les zones humides.
- vérification du circuit pour livraison des aliments et enlèvement des porcs.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à bulletin secret, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13
- Pour : 5
- Contre : 5
- Abstention : 3

Le Conseil Municipal :

- Tient à rappeler à ce qu'il n'y ait pas de plan d'épandage sur des zones humides et demande qu'un plan de transport soit fourni pour le dossier.

En Mairie, le 7 Janvier 2016

Le Maire,

Roger MORAZIN